

© 25.11.2016, 00:01

Majorité de jeunes favorables, mais pas forcément pour eux



Le 14 novembre dernier, l'initiative cantonale a été déposée auprès de la chancellerie d'Etat, au château de Neuchâtel. DAVID MARCHON

PAR FLORENCE VEYA

NEUCHÂTEL - Débat, au CPLN, autour du droit de vote à 16 ans sur demande.

«A 16 ans, certains travaillent déjà et paient même des impôts, à 16 ans on a atteint la majorité sexuelle, mais on n'a pas encore le droit de voter.» Modérateur d'un débat qui s'est tenu, hier, au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), le rédacteur en chef de BNJ FM, Gabriel de Weck, a expliqué à la centaine de jeunes présents qu'une initiative cantonale venait d'être déposée auprès de la chancellerie d'Etat. Une initiative «Pour le droit de vote à 16 ans sur demande».

Dans le camp des initiants se trouvaient Baptiste Hunkeler, député socialiste et initiateur du projet, ainsi que Romain Dubois, président des Jeunes socialistes neuchâtelois et auteur de la pétition ayant lancé cette démarche. Du côté des opposants se trouvaient le député UDC Xavier Challandes, par ailleurs, président du Grand Conseil, et Michele Barone, vice-président des Jeunes libéraux-radicaux suisses et neuchâtelois.

«C'est nous, les jeunes, qui allons subir les conséquences de ce que votent aujourd'hui les plus âgés», a débuté Baptiste Hunkeler. «A 16 ans, on n'a pas le droit de signer un contrat sans ses parents, mais alors on pourrait donner son avis sur les dépenses de l'argent public?», s'est étonné Michele Barone. «Entre 16 et 18 ans, on évolue, on acquiert de la maturité», a relevé Xavier Challandes. «C'est une question de crédibilité. Avoir le droit de vote, ça signifie avoir des droits, mais aussi des devoirs et les respecter.» Et Baptiste Hunkeler de rétorquer. «Beaucoup de jeunes s'engagent, sont crédibles et ont leur mot à dire.»

Selon Michele Barone, *«les jeunes entre 18 et 25 ans ne votent pas, alors pourquoi accorder encore plus tôt ce droit de vote?»*

«Justement, le'sur demande' est là pour ne pas décourager celles et ceux qui sont motivés. Même s'ils sont entre cent et mille à voter dans le canton, c'est déjà ça. Et puis il faudrait renforcer de manière interactive l'éducation civique à l'école pour leur donner l'envie de voter.»

Ce vote «à la demande», pour Xavier Challandes, engendra *«une charge administrative supplémentaire»*. Et un jeune homme de lancer: *«Mais on peut voter en ligne.»* *«Pour s'inscrire, il faut être majeur!»*, a rétorqué Xavier Challandes. *«Et puis c'est tellement compliqué avec tous ces codes à entrer pour des raisons de sécurité que l'on envisage même d'arrêter.»*

Adultes pas capables

Sachant que ce droit de vote à 16 ans fonctionne déjà dans d'autres pays comme l'Autriche, un autre étudiant a estimé que si les résultats étaient positifs pourquoi ne pas essayer. Mais, *«pour ceux que ça intéresse, pas en ce qui me concerne. J'ai 18 ans, mais je n'aurais pas demandé à voter à 16 ans»*. Egalement âgée de 18 ans, une auditrice a clairement remarqué *«moi, de toute façon, même à mon âge, les votations je m'en bats les c...»*. Autre raison de ne pas s'intéresser à la politique cantonale: le fait d'avoir des parents étrangers. *«Je suis née ici, mais mes parents sont étrangers et ne se sont jamais souciés de la politique. Comme je n'y connais pas grand-chose, c'est difficile pour moi de m'y intéresser.»* Romain Dubois a admis que le milieu social dans lequel on vit revêt une influence. *«D'où la nécessité de renforcer l'éducation civique.»*

Le mot de la fin revient à une fille s'adressant aux opposants. *«Je ne vois pas de quel droit vous jugez les jeunes de ne pas être assez matures ou crédibles alors que les adultes ne sont pas capables de gérer le déficit du canton.»* Gabriel de Weck a finalement incité l'assemblée à voter. Résultat: une grande majorité des jeunes présents ont levé la main en faveur du vote à 16 ans mais... sur demande.

PUBLICITÉ

